Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260701-DC_2026_164-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_164

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2026

Secrétaire de séance : Madame Alexandra LEMERCIER

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 28 Votants (dont 5 pouvoir(s)) : 33	L'an deux mille vingt six, le vingt neuf juin le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 22 juin 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI, Madame Christine HEUDE, Monsieur Lionel LE MIGNANT, Madame Alexandra LEMERCIER, Monsieur Fabien LAMIRE, Madame Pauline SEGRETAIN, Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL, Madame Sophie MARQUANT, Monsieur Benoît HOUYERE, Madame Anne BRIDEL, Madame Vanessa ALLAIN, Monsieur Philippe MAIGNAN, Monsieur Bruno LINNE, Monsieur Emmanuel COUVERT, Madame Carine GERMOND, Monsieur Patrick PLANCHET, Madame Maryvonne TRAVERS, Monsieur Nicolas GRAVELLIER, Madame Janine BLUM, Madame Roseline KNEZIC, Monsieur Jean-Louis BAHU, Madame Nicole GENIN, Monsieur Pierre DUFEU, Monsieur Erwann ROUGIER, Madame Nadège LE FLOCH, Monsieur Jean-Benoît GERBAUD, Madame Jalila GIRAUD, Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Paul LAPAUSE représenté(e) par Madame Alexandra LEMERCIER , Madame Justine DEBRIFFE représenté(e) par Monsieur Fabien LAMIRE , Madame Esthercadlie CARBON représenté(e) par Madame Roseline KNEZIC , Monsieur Pierrick CHOUAN représenté(e) par Monsieur Pierre LEONARDI , Madame Marie-Noëlle MORFOISSE représenté(e) par Madame Nicole GENIN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260701-DC_2026_164-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_164

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2026

- Refacturation de charges de l'année 2025 du budget principal au budget annexe camping

L'Adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu les délibérations n°2026_005 et n°2026_010 du Conseil municipal du 9 février 2026, approuvant respectivement le budget primitif du budget principal et le budget primitif du budget annexe « Camping » pour l'année 2026 ;
Vu l'avis de la commission Ressources et affaires générales en date du 10 juin 2026 ;

Considérant que chaque agent est rémunéré sur le budget principal de la ville mais que l'exercice des fonctions de chacun d'entre eux peut intervenir sur les domaines des budgets annexes ;

Considérant que les charges de personnel, ainsi que les charges de fluides et de fournitures liées au budget annexe « Camping », de l'année 2025, doivent être facturées, par le budget principal, selon la répartition suivante :

	2025
Charges de personnel	97 918 €
Charges de fluides et de fournitures	9 910 €
Total à refacturer	**107 828 €**

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :
- d'approuver le remboursement du budget annexe « Camping » au budget principal, au titre des charges de l'année 2025, tel que détaillé ci-dessus ;
- de passer un mandat d'un montant de 97 918 € au compte 6211 du budget annexe camping et un titre de la même somme au compte 708421 du budget principal.
- de passer un mandat d'un montant de 9 910 € au compte 62871 du budget annexe camping et un titre de la même somme au compte 708721 du budget principal.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de votants : 33
- Nombre de voix pour : 33
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
1 juil. 2026

La Secrétaire de séance
Alexandra LEMERCIER

Signé par Alexandra LEMERCIER
Adjointe en charge de la culture, du patrimoine et du tourisme
4 juil. 2026

et d'un recours contentieux auprès du Trib délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.